

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DE L'Assemblée Plénière du Conseil Local de Développement (CLD) du Projet de Parc Naturel Régional Brie et Deux Morins du 24 septembre 2022</b></p>
---

## Préambule

L'Assemblée Plénière du Conseil Local de Développement (CLD) du Projet de Parc Naturel Régional (PNR) Brie et Deux Morin, s'est déroulée au Théâtre Municipal de La Ferté-sous-Jouarre (77260) le 24 novembre 2022 de 15 Heures à 18 Heures.

Madame Marie Richard et Monsieur Jean-Luc Renaud, Co-Référents, souhaitent au nom du Conseil d'Orientation (CO) et du Conseil Local de Développement, la bienvenue à toutes et tous et remercient les membres présents et excusés ainsi que :

- Monsieur Franck Riester, Ministre, et Président du Syndicat Mixte d'étude et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin (SMEP) ;
- Monsieur Eric Gobard, Vice-Président du SMEP ;
- Monsieur Philippe Mony, directeur de cabinet du Maire de La Ferté-sous-Jouarre, auquel il est fait part des remerciements vis-à-vis de la ville de La Ferté-sous-Jouarre, pour la mise à disposition du théâtre municipal ;
- Monsieur Gilles de Beaulieu, chef de projet ;
- Madame Valérie Dejardin, secrétaire du SMEP, pour sa contribution active à l'organisation et à la pleine réussite de la présente Assemblée plénière ;

Monsieur Franck Riester est invité à prendre la parole.

Le président du SMEP indique en propos liminaire qu'avec Eric Gobard et Gilles de Beaulieu, il existe une bonne collaboration entre le SMEP et le CLD, outil essentiel d'échanges et de mobilisation.

L'étude d'opportunité a été publiée il y a 2 ans. Mais l'avancement du projet a été perturbé par la Covid. Le travail est reparti avec un nouveau mode de gouvernance : mise à jour des statuts, et recrutement de Gilles de Beaulieu qui a mis en place la méthodologie de rédaction de la charte.

Les ateliers thématiques complètent le diagnostic de territoire.

Le Président du SMEP est convaincu de l'importance du rôle du CLD ; il remercie ses membres pour leur engagement et fait état de ses échanges de la veille avec les deux Co-Référents, et indique qu'il y aura une accélération de la communication (kakémonos, petits supports

cadeaux ...) afin de faire davantage encore connaître le projet de PNR auprès des habitants du territoire.

A ce titre, une grande réunion SMEP/CLD aura lieu en décembre avec une ouverture à un maximum de personnes et des annonces dans la presse notamment afin de présenter le diagnostic finalisé.

Par ailleurs, le SMEP directement ou le CLD à travers son budget, va financer la réalisation de supports de communication comme des kakémonos, petits objets promotionnels ...pour donner à voir le projet par les équipes du CLD lors des manifestations locales auxquelles participe celui-ci ; Il faut montrer à la population que le projet de PNR avance !

Le CLD peut compter sur Gilles de Beaulieu et sur le SMEP dans la mesure du nécessaire, notamment son secrétariat au travers de Valérie Dejardin, pour le budget nécessaire à la concertation et pour une aide active afin de porter l'information auprès de la population.

Il est pertinent de démontrer la complémentarité du SMEP et du CLD. Il existe un besoin de montrer que la société civile s'engage dans le projet ! Pas besoin d'être élu pour cela !

Cette intervention suscite quelques réactions de la part de personnes présentes revenant sur la nécessité de réaliser les supports de communication demandés par le CLD depuis un certain temps, une question est également posée au président quant à la présence d'un représentant du CLD au congrès des PNR de France qui doit se tenir du 19 au 21 octobre dans le PNR de Brière.

Au sujet de ce dernier point, le président du SMEP, conforté par le Vice-Président, Eric Gobard, confirme qu'une ligne de crédit est ouverte dans le budget afin de prendre en charge la participation d'un membre du CO lors de ce congrès.

Enfin Monsieur Denis Sarazin-Charpentier intervient pour indiquer son désaccord quant au fait que le nouveau Règlement Intérieur ne permet pas aux élus d'un exécutif local ou représentant leur collectivité au sein du SMEP, d'être membre du CO.

Il propose que cette interdiction soit limitée aux seuls Référents mais que les élus puissent être membres du CO.

En réponse, le Président du SMEP et Jean-Luc Renaud, Co-Référent, lui indiquent que les élus peuvent tout à fait être membres du CLD comme lui-même mais qu'il semble souhaitable de bien distinguer l'organe représentant la société civile du territoire qu'est le CLD, de l'organe « politique » qui représente les élus (le Comité syndical du SMEP) et que cela sera un atout notamment dans le cadre de la concertation sur le projet à l'occasion de la rédaction de la charte.

Le président du SMEP précise toutefois que cette position de principe pourra être interrogée voire amendée si cela apparaît nécessaire à l'usage après un certain temps de fonctionnement.

Jean-Luc Renaud énonce ensuite l'ordre du jour de cette Assemblée plénière :

- 1- Prise de parole par le représentant de Monsieur le Maire de La Ferté-sous-Jouarre, Monsieur Philippe Mony, directeur de cabinet.
- 2- Présentation du nouveau RI par Jean-Luc Renaud.
- 3- Présentation par les deux Référents du compte rendu moral (Marie Richard) et d'activités (Jean-Luc Renaud).
- 4- Election des membres du conseil d'orientation : 4 sièges de titulaires à pourvoir et trois sièges de suppléants.
- 5- Intervention de Gilles de Beaulieu, chef de projet : le projet, sa chronologie jusqu'au classement, son état d'avancement actuel au travers d'un diagnostic affiné, le concours du CLD.
- 6- Conclusion (Marie Richard).
- 7- Pot de l'amitié.

Monsieur Renaud indique que Franck Riester a déjà dans le préambule, fait part : des avancées du projet de PNR, du fonctionnement du SMEP et de la nouvelle organisation qui a été actée.

### **1 - Intervention du directeur de cabinet du Maire de La Ferté-sous-Jouarre**

Il donne ensuite la parole à Monsieur Philippe Mony, directeur de cabinet du Maire de La Ferté-sous-Jouarre qui accueille l'ensemble des participants et expose les initiatives récentes de La Ville de La France-sous-Jouarre, qui vont dans le sens d'un futur PNR, en rappelant que celle-ci est très attachée à la concrétisation du projet de PNR, à savoir :

- Mise en place d'une cantine Bio pour tous les enfants avec le projet de création d'une cuisine sur place, achat des légumes bio à proximité, le tout dans le cadre de la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Mise en œuvre de l'éco-pâturage grâce à des moutons sur certains espaces municipaux ;
- Installation de nichoirs à oiseaux sur toute la commune.

### **2 - Présentation du nouveau Règlement Intérieur**

Jean-Luc Renaud présente les principales évolutions et dispositions du nouveau Règlement Intérieur (RI).

Le nouveau RI du CLD qui a été approuvé en Comité syndical du SMEP le 23 septembre 2022 et sur la base duquel nous allons désormais fonctionner à partir d'aujourd'hui, apporte les principales modifications suivantes par rapport à celui antérieurement applicable :

- L'utilisation de la visioconférence en cas de nécessité ;
- Le remplacement rapide en cas de vacance d'un siège de titulaire du CO ou de Référent ;
- La suppression de la limitation à 2 ans de la validité de l'adhésion au CLD, elle sera permanente jusqu'au classement du territoire en PNR avec demande de confirmation annuelle ;
- Le Conseil d'Orientation : mandat des membres titulaires et suppléants porté de 2 à 3 ans avec renouvellement annuel par tiers afin d'assurer une stabilité de la gouvernance du CLD ;
- Les élus, membres du CLD à titre individuel, étant membres d'un exécutif local ou délégués de leur commune ou d'un EPCI au sein du SMEP, ne peuvent pas être membres du Conseil d'Orientation afin que le CLD représente bien la société civile et ne soit pas un Comité syndical bis ;
- Le renouvellement annuel des Référents par tiers avec une déconnection d'avec le renouvellement du CO afin la aussi d'assurer une stabilité de la représentation du CLD et de la connaissance de l'historique de fonctionnement de celui-ci.

Il importe de souligner que ce nouveau RI a fait l'objet d'une large concertation entre le SMEP qui est à l'origine de sa modification et le CLD et traduit une identité de vue dans le but d'assurer l'efficacité du fonctionnement du CLD même s'il peut limiter certaines bonnes volontés qui auraient pu intégrer le CO.

Monsieur Renaud, donne la parole ensuite à Madame Marie Richard, Co-Référente, pour la présentation du rapport moral ; lequel est repris intégralement ci-dessous :

### 3) Rapport moral

Marie Richard présente le rapport moral dans les termes suivants :

« Jean Luc Renaud, mon Co/Référent et moi, nous nous sommes partagés ce rapport. Je vous présenterai le rapport moral et Jean Luc vous présentera tout à l'heure un rapport d'activités.

Quelques rappels en premier lieu pour situer le cadre d'intervention de notre instance.

Le Conseil Local de Développement n'est pas une association avec une autonomie financière, ne dispose pas de la personnalité morale mais constitue une représentation de la société civile, mise en place le 24 Février 2017 par le Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin, plus connu sous l'appellation SMEP.

Le CLD n'en est donc qu'un organe interne, tributaire pour ses moyens et son expression externe.

Le syndicat mixte, rappelons-le, rassemble les élus des 82 communes concernées par le projet et pilote la démarche de création du futur parc. Comme le précise son règlement intérieur, le CLD est une instance de démocratie participative dont la création a pour objectif, dans une volonté de partage du projet et de concertation, de bien prendre en compte la parole des acteurs et des habitants du territoire dans l'élaboration de la Charte du futur Parc. Le CLD est l'organe de concertation sur le projet de PNR.

Je m'efforcerai en présentant ce rapport moral de répondre aux trois questions que les membres du CLD comme des habitants du territoire, posent régulièrement :

Première question : Qu'est-ce qui se passe ? Où en est le projet ?

Deuxième question : Pourquoi c'est si lent ?

Troisième question : Le projet de PNR va t'il aboutir ?

Bien sûr, c'est au travers du prisme du fonctionnement du CLD et de son Conseil d'Orientation que je peux apporter des éléments de réponse.

### **Première question : qu'est-ce qui se passe ?**

Je rappelle d'abord que les Référents et le Conseil d'Orientation s'efforcent dans la limite de leurs moyens, de diffuser une information régulière sur leurs activités et sur les actualités du projet de Parc.

Les comptes rendus détaillés des CO et les lettres infos du CLD sont sur le site du Projet de Parc, site géré par le SMEP.

La Lettre est également envoyée par courriel aux adhérents. A notre grand regret, nous constatons que ces documents échappent à la vigilance de nombreux adhérents.

Première réponse au « qu'est ce qui se passe ? »

Depuis la dernière assemblée plénière du CLD qui s'était tenue le 17 mai 2019, une décision majeure pour l'avenir du projet est intervenue. Il s'agit de l'avis favorable d'opportunité du 11 Septembre 2020 du Préfet de la Région Île de France.

Cet avis, dans ses attendus, conforte le rôle du CLD comme organe de la concertation et marque avec la délibération du 24 Septembre 2020 de la Région Ile de France, un tournant et une étape déterminante dans la déjà longue, trop longue histoire de la création de notre PNR.

Il ouvre en effet le droit et la possibilité pour le SMEP de s'engager dans la dernière phase avant classement du territoire en PNR, celle de la rédaction de la charte du futur parc. Faut-il rappeler que jusque-là, il y avait beaucoup de doutes et d'incertitudes sur l'éligibilité de notre territoire à être classé PNR. Jean Luc vous précisera le rôle actif et positif du CLD dans la démarche d'obtention de cet avis favorable.

Ma deuxième réponse au « qu'est ce qui se passe ? », a trait à la vie démocratique de notre instance depuis la plénière de mai 2019. Cette dernière plénière s'est tenue dans le contexte d'une participation active du CLD à un prochain examen du projet de PNR en Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

Il a alors été jugé préférable par la gouvernance du SMEP, de retenir le principe d'une prolongation du mandat du CLD jusqu'en Avril 2020. La plénière a acté cette prolongation. L'irruption du COVID début 2020, les vagues successives suivantes avec l'impossibilité de réunions en présentiel ont ensuite rendu impossible ou problématique la réunion des assemblées plénières qui auraient dû avoir lieu en 2020 et 2021.

Compte tenu de cette situation inattendue et non prévue par les statuts, le SMEP sur propositions du Conseil d'Orientation, a été amené à prolonger par des décisions successives le mandat du Conseil d'Orientation jusqu'au 30 septembre prochain.

La vie démocratique de notre CLD a donc été mise en difficulté deux années de suite.

Pendant la période de restriction de réunions en présentiel, le Conseil d'Orientation s'est cependant assez régulièrement réuni en visio-conférences. Le présentiel a repris en 2022 pour examiner en particulier le projet de modification du règlement intérieur du CLD engagé par le SMEP et qui vient de faire l'objet d'une approbation définitive par le Comité syndical du 23 septembre 2022.

Ma troisième réponse au « qu'est ce qui se passe ? » concerne notre participation à la gouvernance du projet de PNR.

Le bilan peut être qualifié de positif, s'agissant de la participation du CLD aux instances du SMEP comme aux événements ou rencontres initiés par le SMEP. Des réunions de travail avec

le Président et/ou des Vice-présidents, à la demande du CO et des Référénts, ont permis d'améliorer progressivement l'articulation entre nos instances au cours de ces trois années.

La dernière de ces réunions a eu lieu hier après-midi pour répondre à des préoccupations exprimées par le Conseil d'Orientation le 18 juillet dernier.

Par ailleurs de par les statuts des CLD et du RI, le CLD a été associé aux Comités syndicaux et réunions du Bureau du SMEP auquel un référent est systématiquement invité.

Le Conseil d'Orientation a été également invité à participer aux ateliers territoriaux suivis des visites du territoire, organisées par Gilles de Beaulieu.

Le bilan est plus nuancé s'agissant de la suite donnée par le SMEP à des initiatives ou des demandes du CLD.

Ainsi, en 2019, les ateliers internes mis en place par le CLD se sont réunis et ont remis des rapports, sur la base de nombreuses réunions et d'une réflexion approfondie et exigeante, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Leur transmission au SMEP n'a donné lieu à aucune suite, ni à aucun retour. Les participants à ces ateliers en ont ressenti du découragement d'autant que l'articulation avec les commissions thématiques du SMEP n'a jamais pu être établie faute de réunions desdites commissions, exceptée, celle de l'administration générale et des finances.

Pour la Commission Communication, pilotée par Gerhart Dehan, le résultat paraît encore plus frustrant. L'absence d'autonomie financière du CLD explique cette situation. En effet, cette commission a demandé, avec plusieurs rappels, des moyens au SMEP pour mettre en place les outils de communication indispensables à une visibilité du CLD et du projet de PNR lors de manifestations locales.

Beaucoup de ces demandes n'ont pas reçu de suite ou ont souffert de réponses trop tardives, ce qui a contrarié la participation à plusieurs événements locaux et limité l'information sur le projet de PNR.

Toutefois, il convient de nuancer ce propos suite aux annonces faites par le Président du SMEP dans ses propos liminaires.

Enfin, soulignons la prise en charge par le SMEP en 2019 d'un étudiant en alternance pour aider le CLD dans les tâches de gestion administrative. L'expérience n'a malheureusement pas été concluante. Pour autant, il ne faut pas écarter le recours de nouveau à un tel soutien mais il faudra tenir compte de cette première expérience décevante.

### **Deuxième question « pourquoi c'est si lent ? »**

La réponse sera plus rapide que celle que je viens d'apporter à la première interrogation « qu'est ce qui se passe ? »

C'est vrai que l'histoire paraît longue. Et ce n'est pas Marie Pierre Badré ou Jean Luc qui démentiront comme moi, ils défendent ce projet depuis plus de 22 ans.

Vérification faite, toutes les créations de Parcs sont longues (de 15 à 40 ans) et le nôtre est dans un délai que je qualifierais de « moyen-long ». Cependant, soutiens du projet de Parc, nous partageons un sentiment d'urgence et de course contre la montre.

Notre proximité avec Paris, le secteur 4 de la ville nouvelle de Marne la Vallée, l'urbanisation qui gagne même les villages, nous mènent à vouloir ne plus perdre de temps et accélérer autant que possible la création de ce PNR Brie et deux Morin.

A cet égard, la mobilisation citoyenne en soutien du projet est un facteur important de réussite et le CLD qui s'est déjà exprimé par motion du CO à ce sujet, doit pouvoir continuer à exprimer cet enjeu.

Le CO a certes pu constater un ralentissement de l'activité du SMEP en raison du COVID qui non seulement limitait en interne la capacité de réunions et de travail mais qui aussi détournait l'énergie et la disponibilité des élus vers une mission sanitaire, davantage prioritaire alors.

Aux empêchements liés au Covid, il faut ajouter pour analyser les délais d'avancement, les séquences électorales successives également limitantes et enfin le renouvellement complet de la gouvernance du SMEP en 2021 après les élections municipales, départementales, régionales et la mise en place des nouvelles intercommunalités.

Le Conseil d'Orientation a aussi constaté que malgré ces difficultés et séquences chargées, le SMEP avait engagé de façon active la démarche d'élaboration de la charte, document cardinal, qui, elle-même, est une séquence impliquant un travail très important et exigeant donc des délais.

Le rythme actuel ne nous inquiète donc pas comme il a pu le faire dans les années précédentes. La consolidation et l'étoffement des compétences au sein du SMEP sous la direction de Gilles de Beaulieu est également de nature à nous rassurer.

Enfin n'oublions pas qu'avant la rédaction à proprement dit de la Charte, il faut affiner le diagnostic comme pourra l'expliquer Gilles de Beaulieu. La qualité du document final et l'adhésion des acteurs et habitants du territoire sont en jeu.

C'est en conclusion que je répondrais à la troisième question.

**Troisième question : « Le projet va t'il aboutir ? »**



Les membres du CLD, le Conseil d'Orientation, les Référents ne sont certes pas à même de répondre, ils ne peuvent que constater l'intérêt évident du projet au regard des enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire, le volontarisme du Président du SMEP et la dynamique qui s'est mise en route.

Ils constatent aussi que des réserves émises par le Préfet de Région doivent être levées et que trop d'habitants et d'élus ne sont pas au courant du projet ou trop partiellement.

Le CLD et le Conseil d'Orientation renouvelé, vont donc relever des défis et pouvoir contribuer de façon irremplaçable, en qualité de représentants de la société civile, au bon aboutissement du projet de création du Parc naturel régional Brie et Deux Morin que nous souhaitons toutes et tous. »

Jean-Luc Renaud remercie Marie Richard de cette présentation très claire et précise.

Messieurs Franck Riester et Eric Gobard doivent quitter la salle en raison d'autres engagements et sont à nouveau remerciés pour leur venue.

Avant de présenter le rapport d'activités, Monsieur Renaud tient également à remercier plus particulièrement, au nom des Référents et de tout le CLD, en raison de leurs engagements en faveur du projet :

- Gehrart Dehan qui a animé pendant plusieurs années, avec dynamisme et efficacité la Commission Communication du CLD ;
- Claudine Berthoud qui lui a succédé cette dernière année et qui a assuré avec dynamisme et volontarisme l'animation de cette même commission ;
- Joëlle Charlier pour l'animation de l'Atelier Charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité ;
- Jean-Claude Duchaussoy, pour l'animation de l'atelier Aménagement du Territoire, paysage, architecture, transport, mobilités, numérique, urbanisme et patrimoine,
- Les membres du CLD qui ont tenu tour à tour, le stand du CLD lors de différentes manifestations locales anciennes ou récentes notamment : la Fête de la Nature à Mouroux, le Festival des plantes à La Ferté-Gaucher et la fête de la St-Fiacre à Coulommiers notamment : Séverine, Martine, Denis, Philippe, Guy, Jane, Charlotte, Véronique, Arlette, Joëlle, qui sont présents dans la salle.

- Guy Jarry, ornithologue de réputation européenne pour ne pas dire mondiale, ancien membre du CNPN, ici présent pour son aide précieuse à l'occasion de la visite des rapporteurs puis lors du passage devant ledit CNPN ;
- Joël Chatain, paysagiste qui a apporté son précieux concours sur la description des paysages du futur Parc lors de la même visite.
- Joëlle Charlier et Serge Fayolle pour la mise en place de la salle.

#### 4) Rapport d'activités

Jean-Luc Renaud présente le rapport d'activités du CLD depuis la dernière Assemblée plénière de mai 2019 :

- **Les principaux chiffres**

Pour illustrer, ce qu'a indiqué Marie Richard dans le rapport moral, voici les principaux chiffres de l'action du CLD et notamment du CO et des Référents depuis la dernière Assemblée plénière de mai 2019 :

- Tenue de **8 CO** ayant donné lieu à des comptes rendus publiés sur le site internet du PNR (+ des consultations informelles) + les réunions des ateliers internes au CLD, en particulier relatifs à l'aménagement du territoire/mobilité, la rédaction de la charte, la communication avec l'élaboration d'une charte souhaitée par Martine Persoz quant à l'accessibilité des événements auxquels participent le CLD ;
- **9 infolettres** rédigées et publiées (la dernière en novembre 2021) ;
- **32** participations aux réunions des Bureaux (Référents) et aux comités syndicaux (Référents + membres du CLD) ou au COPIL chargé de revoir le RI du SMEP ;
- Participation à une **dizaine de manifestations** locales à travers la présence d'un stand du CLD.

En sachant bien entendu, que l'année 2020 et une partie de 2021 doivent être quasiment comptabilisées comme nulles en raison de la pandémie donc ces chiffres sont à considérer plutôt sur deux années et non trois.

- **Les principaux travaux et évènements annuels**

## **2019**

« Un évènement fondamental s'est déroulé, la seconde visite des rapporteurs de la Fédération des PNR de France et du CNPN.

### ➤ **Préparation de la visite**

La préparation de la visite a mobilisé le SMEP et le CLD durant de longs mois, d'une part pour sa préparation matérielle notamment la définition du parcours qui a été modifié à plusieurs reprises, y compris dans les derniers instants à la demande du CNPN, de la fédération ou de l'Etat.

Pour cela un groupe mixte paritaire SMEP/CLD a été chargé de l'élaboration de l'itinéraire proposé aux rapporteurs et du choix des personnalités à rencontrer.

A ce dernier titre, il faut souligner le rôle positif joué par la Sous-Préfète de Provins qui avait été désignée comme interlocuteur par le Préfet de Seine-et-Marne.

Par ailleurs, il a fallu fournir au préalable à ces instances de nombreux documents notamment une étude d'opportunité réactualisée, accompagnée de nombreuses annexes démontrant notamment les richesses patrimoniales tant naturelles que bâties du territoire, le tout représentant plusieurs centaines de pages de documents.

Le CLD a été très présent dans la constitution de ces derniers, à travers les contributions et travaux de divers membres, il faut souligner aussi les contributions des associations et l'apport fondamental et le soutien toujours actuel de l'Institut Paris-Région, auteur de l'étude d'opportunité et en particulier le travail de Julie Missonnier, en charge du suivi de notre projet de PNR au sein de l'institut et des responsables administratifs de la Région notamment la responsable du service aménagement du territoire Marie Chevillotte.

Il faut également souligner l'action favorable à nos côtés d'Adrien Grandin, alors en charge du dossier à la DRIEE devenue Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Transports (DRIEAT).

### ➤ **La visite des rapporteurs du 16 au 18 octobre 2019**

Il faut d'abord rappeler qu'il est tout à fait exceptionnel que le train passe deux fois (la première fois en 2013) ! et qu'un territoire dispose d'une seconde chance pour améliorer son

dossier et bénéficiaire d'une seconde visite de rapporteurs quant à l'avis d'opportunité sur la poursuite d'un projet de PNR.

Cette seconde visite s'est déroulée du 16 au 18 octobre 2019.

La délégation était composée d'un rapporteur de la fédération, président de PNR et d'un rapporteur du CNPN, de la Sous-Préfète de Provins, de la vice-Présidente de la Région Mme Alexandra Dublanche, de Mme Marie-Pierre Badré Conseillère régionale, de responsables des services de la Région, de la DRIEE, de l'Institut Paris-Région.

De son côté, la délégation du SMEP était emmenée par son Président de l'époque, Monsieur Yves Jaunaux, ainsi que de responsables des services du département notamment de Seine-et-Marne Environnement, de représentants des fédérations ou associations de pêche, chasse, environnement, culturelles, patrimoniales. Le CLD était représenté par une partie ou la totalité de ses trois Co-Référents lors des différentes étapes et a pu s'entretenir directement en tête à tête avec les rapporteurs.

Par ailleurs, ont apporté un concours très actif à la réussite de cette visite Monsieur Guy Jarry, ici présent, ornithologue de renommée européenne et même mondiale ancien Membre du CNPN et M. Joël Chatain, paysagiste à Crouy-sur-Ourcq.

L'objectif était de montrer les améliorations paysagères apportées au « points noirs » en la matière ; les efforts de lutte contre l'étalement urbain des Communes notamment de la frange Ouest du territoire comme Couilly, face à l'artificialisation des sols et à la pression urbaine de Marne-la-Vallée ; une meilleure connaissance des richesses de la biodiversité du territoire grâce à de nouveaux inventaires flash réalisés entre-temps, le rôle dynamique de l'agriculture et de ses nouvelles filières comme le chanvre ; la diversité des paysages entre plateaux et vallées ; la place importante de la gestion de l'eau, l'ensemble permettant de mesurer l'évolution favorable du projet.

Il faut rappeler que le premier avis entendait retirer du périmètre les communes situées sur un axe allant de Couilly à Boissy.

Au contact des acteurs du territoire, élus, porteurs de projets, acteurs de la société civile, le programme abordait les thématiques suivantes afin de répondre aux enjeux du PNR définis par le SMEP, à savoir un PNR pour :

- Accompagner les acteurs du territoire ;
- Reconquérir et préserver les paysages ;
- Apporter une expertise en matière de biodiversité et de gestion de l'eau ;
- Incarner un art de vivre à la campagne ;
- Soutenir et coordonner le développement durable.

La visite a été planifiée sur quatre demi-journée comprenant six séances de travail et cinq haltes-étapes complétées par des temps d'échange et conviviaux.

Elle s'est donc déroulée de la façon suivante en termes de présentations et de séances de travail thématiques :

- A Crécy la Chapelle : la cohérence du nouveau périmètre au regard des ambitions du territoire ;
- A Coulommiers : la pression urbaine et ses enjeux – la richesse du patrimoine bâti et culturel avec focus en basse vallée du Grand Morin ;
- A Lescherolles : l'intérêt du patrimoine écologique et naturel, la richesse de la biodiversité sur l'ensemble du territoire – les enjeux de la ressource « eau » sur le territoire ;
- A Saint Cyr sur Morin : les enjeux patrimoniaux comme fondement du projet de consolidation de l'identité du territoire ;
- A Aulnoy : les filières territoriales et modèles de développement durable à travers le chanvre ;
- A La Ferté-sous-Jouarre : l'engagement des acteurs et l'appréciation du degré de consensus local.

Il s'agissait de montrer également les paysages marqueurs de la cohérence du périmètre et les bâtis remarquables :

- Les basse et haute vallée du Grand Morin ;
- La vallée du Petit Morin ;
- Le plateau agricole, la butte de Doue et la forêt de Choqueuse ;
- Les boucles de la Marne et ses coteaux ;

Il importe de souligner la place pleine et entière prise par un certain nombre d'intervenants du CLD souvent par ailleurs responsables d'associations locales, dans le bon déroulement de ces différentes séquences.

A l'issue de la visite et sans dévoiler le sens de leur rapport final, les rapporteurs ont tout de même tenus à souligner la très grande mobilisation et le fort consensus de tous les acteurs du territoire : Etat, élus, associations, services des collectivités, membres du CLD et de la société civile, en faveur de la création de notre PNR.

Enfin concernant toujours l'année 2019, il faut ajouter :

- Participation à la rédaction d'un rapport complémentaire à la demande des rapporteurs et préparation de l'audition devant le CNPN ;
- Recrutement et encadrement d'un stagiaire pour aider à la création des outils de communication.

**2020**

En cette année très marquée par l'apparition de la pandémie de Covid19 et les confinements qui ont suivis, le CLD a tout de même réussi à maintenir une activité qui s'est axée sur les actions suivantes :

➤ **L'audition devant le CNPN du 30 janvier 2020**

Une délégation conduite par le président du SMEP de l'époque accompagné de :

La Sous-Préfète de Provins, Laura REYNAUD, Roland RODDE, DDT de Seine-et-Marne, Adrien GRANDIN, DRIEE ;

Alexandra Dublanche, Vice-Présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Marie-Pierre Badré, Conseillère régionale et membre titulaire du SMEP ;

Jean-Louis Vaudescal, Maire de Couilly-Pont-aux-Dames ;

Thierry Bontour, président de la chambre d'agriculture 77, vice-président de la Communauté de Communes des Deux Morin et Maire de la Chapelle-Moutils ;

Samuel Coquin, Directeur du SMEP ;

Christophe Parisot, Directeur de Seine-et-Marne environnement ;

Jean Luc Renaud, Co-Référent du Conseil Local de Développement ;

Guy Jarry, ornithologue, ex MNHN ;

a été auditionnée par le CNPN.

Lors de cette audition, les membres du CNPN ont pris acte des améliorations portées au dossier et du recentrage du périmètre géographique du projet.

Leur questionnement a porté sur :

- La protection, la gestion et la reconquête du patrimoine naturel notamment du paysage et de l'eau ;
- La compatibilité de la future charte avec le SDRIF ;
- L'urbanisme durable prenant en compte les trames verte et bleue et la maîtrise de l'urbanisation ;
- La place et le rôle de l'agriculture ;
- Le développement économique, social, culturel et la qualité de vie ;
- La structuration de l'offre touristique ;

- La gouvernance du projet notamment le rôle du CLD.

La visite et l'audition se sont traduites au final par un avis favorable de cette instance, indispensable à la poursuite du projet, moyennant la prise en compte d'importantes réserves et recommandations.

Par ailleurs, l'activité de l'année 2020 a été marquée par les actions suivantes :

- La participation à la librairie éphémère de Coulommiers (thématique des blés anciens et meunerie en Brie) avec création d'affichettes spéciales et mise à disposition du public de dépliants sur le projet de PNR (décembre 2019-janvier 2020) ;
- La tenue d'un Conseil d'orientation ;
- La participation de représentants du CLD à la réunion SMEP « commission finances, administration générale, communication » du 13 février 2020 conduisant à la validation du budget CLD reconduit à hauteur de 11 000 euros (= 2019) ;
- La présence du CLD (communication et intervention d'un Co-Référent) à la réunion publique à VOULANGIS sur le projet de PNR Brie 2 Morin, initiée par l'association LE RENARD ;
- La conduite d'une action de communication auprès du Parisien, du Pays Briard, La Marne pour attirer l'attention des candidats aux élections municipales sur leur mobilisation nécessaire pour faire avancer le projet PNR, ce qui a donné lieu à un article publié par le Pays Briard (mars 2020) ;
- L'envoi d'un communiqué du CO adressé à tous les membres du CLD et sympathisants le 24 septembre 2020, informant de l'avis favorable du Préfet de la Région Ile de France et du vote unanime des élus du Conseil régional Ile de France du 24 septembre 2020 prescrivant l'élaboration de la charte ;
- La diffusion le même jour de la lettre n° 6 d'information du CLD (nouvelle présentation), rappelant en 8 pages les dates clés de l'avancement du projet et les perspectives pour la phase de rédaction de la charte ;
- A l'occasion du festival des forêts en Ile de France du 3 octobre 2020, la publication de deux articles sur le site du PNR ainsi qu'une information diffusée auprès des membres du CLD et sympathisants (doublé de posts sur Facebook et Instagram),

concernant en particulier l'animation à AMILLIS (M. FOUCHER référent forestier, CRÉCY LA CHAPELLE (scierie ROËSER et MOULIN JAUNE) ;

- La publication et le partage de nombreux posts sur les comptes Facebook et Instagram du CLD, relayant les informations mentionnées ci-dessus ainsi que les manifestations locales ou évènements qui ont pu se dérouler sur la période.
- La participation des Co-Référents à neuf bureaux et comités syndicaux du SMEP.

## 2021

L'année 2021 qui fut elle aussi perturbée par la pandémie, a tout de même permis au CLD de conserver une activité qui s'est traduite par plusieurs actions :

- La présence des Référents et de membres du CLD à cinq Comités syndicaux et des Référents à quatre Bureaux du SMEP ;
- La tenue de deux CO :
  - l'un en mars et l'autre en novembre qui ont permis :
    - de faire le bilan de l'année 2020 et proposant au SMEP le principe du prolongement du mandat du CLD et du CO jusqu'au 31/12/2021, traduite par une délibération du Comité syndical du 6 avril 2021, reconduite ultérieurement permettant la poursuite du mandat du CLD actuel jusqu'au 30 septembre 2022 ;
    - la validation des visuels et du contenu de sept Kakémonos élaborés par l'atelier communication pour populariser le projet de parc mais non imprimés à ce jour, la mise à disposition d'informations pour des associations locales toujours dans le même objectif, la construction d'un projet d'animation pour l'éducation à la nature et la vulgarisation du PNR auprès des habitants.
- La prise de contact avec Gilles de Beaulieu, nouveau chargé du projet ;



- La diffusion de 4 infolettres ou assimilées, relatives à l'avancement du projet, la reconduction du mandat du CLD, l'adoption du budget du CLD qui avoisine chaque année les 12.000 euros, l'annonce de l'arrivée du chef de projet, l'annonce de la création de deux nouveaux PNR, nouvelle gouvernance du SMEP, informations sur des manifestations locales s'inscrivant dans l'esprit PNR comme les ateliers du plan climat de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ou des sujets comme la méthanisation.
- La Conception des visuels (design) destinés à être publiés sur les supports numériques constitués par les pages Instagram et Facebook ainsi que sur le site internet du SMEP se rapportant à :
  - la publication par l'association TERROIRS de l'ouvrage « à l'école de nos campagnes » et des actions de promotion autour de cet évènement ;
  - la création d'un nouveau site naturaliste "découverte de la faune et flore en Brie des Morin" ;
  - La diffusion d'un article relayant la vidéo d'un reportage de FR3 Ile-de-France sur le renouveau du vignoble francilien.
- Le partage de nombreuses publications sur Facebook et Instagram relayant les diverses manifestations locales (ex : à l'occasion de la fête de la nature, journées du patrimoine...).

## **2022**

En 2022, l'activité du CLD s'est concentrée sur trois points :

- La rédaction en partenariat étroit avec le SMEP du nouveau Règlement Intérieur ;
- L'organisation de la présente Assemblée Plénière qui a nécessité plusieurs dizaines d'heures de préparation ; Ces deux actions ont ainsi justifié la réunion de quatre CO, par ailleurs les Référents ont assisté à trois Bureaux du SMEP et ainsi que d'autres membres du CLD, à trois Comités syndicaux ;

- Le développement de la présence du CLD, rendu possible en raison de la fin de la pandémie de Covid19, lors des événements locaux de la fin de l'été, soit lors du festival des plantes, organisé par la Communauté de Communes des Morin à La Ferté-Gaucher, la fête de la nature de Mouroux et la fête de la Saint-Fiacre à Coulommiers.

Ces manifestations auxquelles près d'une quinzaine de membre du CLD ont participé permet de souder l'esprit de groupe, de mieux nous connaître personnellement pour certains et surtout d'accroître sensiblement le nombre d'adhérents au CLD puisque sur ces seules manifestations, ce sont près de 50 personnes qui ont rejoint notre structure participative, ce dont on ne peut que se féliciter ».

#### **4 - Election des membres du Conseil d'Orientation**

Marie Richard et Jean-Luc RENAUD indiquent qu'il convient désormais de procéder au renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Orientation conformément au nouveau règlement intérieur approuvé par le SMEP.

En effet, celui prévoit comme indiqué au début du présent compte rendu, un renouvellement par tiers afin d'assurer une stabilité de la représentation de l'instance et que les membres à renouveler sont désigné par tirage au sort pour chaque année, ce qui fût fait lors du dernier CO pour les années 2022-2023-2024.

Il y a au titre de ce renouvellement et des démissions enregistrées, quatre places de titulaires et trois de suppléants à renouveler.

A l'issue de l'appel à candidatures lancé il y a quelques semaines, dix personnes se sont portées candidates.

Les Référents précisent par conséquent que tout bulletin de vote portant plus de sept noms sera considéré comme nul.

Ils invitent ensuite chacun des candidats à se présenter et font part des motivations exprimées par écrit par les candidats qui se sont excusés de ne pouvoir être présent.

Monsieur Denis Sarazin-Charpentier fait part à l'assistance qu'il aurait aimé mettre son expérience et son engagement citoyen au service du CO, ce pour quoi il s'était porté candidat et regrette que sa candidature n'ait pu être retenue en raison des nouvelles dispositions du RI.

A l'issue du vote, les Référents proclament les résultats.

Il y a eu 58 votants et ont été élus par ordre alphabétique :

**Titulaires :**

- Ampen Patrick (Ussy sur Marne) ;
- Garnier Séverine (Saint-Ouen-sur-Morin) ;
- Newland Véronique (Pommeuse) ;
- Weyl Arlette (Saint Siméon) ;

**Suppléants :**

- d'Hondt Régis (Saint Siméon) ;
- Gurvan Judas (Saint Cyr sur Morin) ;
- Landrieux Elisabeth (Crécy La Chapelle).

Dès lors, le Conseil d'Orientation est désormais constitué comme suit (par ordre alphabétique) :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
AMPEN Patrick (Ussy-sur- Marne)	BOSDURE Dominique (Jouarre)
CHARLIER Joëlle (La Ferté-sous -Jouarre)	BOWLES Charles (Boissy-le-Chatel)
DEHAN GERHART (Saint-Augustin)	BUISSON Jane (Mortcerf)
GARNIER Séverine (Saint -Ouen -sur-Morin)	D'HONDT Régis (Saint-Siméon)
NEWLAND Véronique (Pommeuse)	DRIOT Gérard (La Ferté-Gaucher)
PIERRETTE Xavier (Coulommiers)	DUCHAUCHOY Gérard (La Ferté-Gaucher)
RENAUD Jean-Luc (La Ferté-sous -Jouarre)	GURVAN Judas (Saint-Cyr- sur-Morin)
RICHARD Marie (Villiers -sur -Morin)	KRAMER Daniel (Mauperthuis)
WEYL Arlette (Saint-Siméon)	LANDRIEUX Elisabeth(Crécy-la-Chapelle)

*(Tableau établi par Gerhart Dehan)*

Il est donné la parole à Gilles de Beaulieu qui présente son travail et celui de son équipe.

## 5 - Présentation de l'avancement du projet

Gilles de Beaulieu, chargé de projet, présente l'état d'avancement du projet de PNR et notamment la frise chronologique faisant apparaître les différentes étapes pour les trois prochaines années.

Il indique qu'à ce stade, il s'agit de parvenir à un diagnostic affiné dont il présente les premiers éléments relatifs notamment à l'importance du foncier agricole dans le paysage et donc dans le projet de territoire.

L'ensemble de la présentation fait l'objet de l'annexe jointe au présent compte rendu.

Suite à cette présentation, diverses réactions interviennent portant notamment sur la question hydraulique, les paysages ou sur la compatibilité de la protection du patrimoine et du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau concernant la préservation des ouvrages (moulins, vannages...).

## 6 – Conclusion

Marie Richard conclut l'Assemblée plénière en remerciant les membres du CLD pour leur présence et leur participation aux échanges. Elle remercie aussi les intervenants pour leur disponibilité, les informations apportées et les perspectives positives de travail en commun entre SMEP et CLD dans cette nouvelle étape du projet de PNR.

Pour terminer, Marie Richard souligne que c'est tous ensemble que nous pouvons et qu'il nous faut relever ce défi de mieux faire connaître et apprécier ce projet déterminant pour un avenir de notre territoire que nous souhaitons durable, équilibré et respectueux des hommes et des paysages.

Les Référents invitent les membres du CLD à partager le pot de l'Amitié offert par le SMEP.

Fait à La Ferté-sous-Jouarre,

Le 18 octobre 2022.

Les Référents

Marie Richard

Jean-Luc RENAUD